de cette Chambre au nom de la diligence, du rendement ou de l'efficacité. Certaines de nos procédures sont traditionnelles, vétustes, et d'aucuns les trouvent stériles. Mais beaucoup de traditions sont précieuses et même indispensables.

Il serait malaisé de vanter notre procédure de mise aux voix, mais facile de la dénigrer. On déplore souvent la perte de temps qu'elle occasionne. Le gouvernement accuse l'opposition de faire perdre du temps, et je suppose qu'un grand nombre de ceux qui ont pris la parole croient que d'autres se dépensent en paroles inutiles. C'est l'attitude habituelle.

A mon avis, la procédure de mise aux voix que nous suivons actuellement est complètement dépassée. Le spectateur entend monsieur l'Orateur prononcer la formule séculaire: «Faites venir les députés», et voit les députés sortir. Qu'arrive-t-il? Les députés attendent interminablement que le vote commence. La procédure est pénible et difficile pour les hauts fonctionnaires de la Chambre, et fait perdre un temps fou.

• (10.10 p.m.)

J'ai tenu compte depuis les quelques années que je suis ici—il y aura bientôt dix ans—du nombre d'heures passées à attendre l'appel, puis la prise du vote. Pendant la 23º legislature, nous y avons consacré 5 heures et 40 minutes. Pendant la 24°, au cours de la quatrième session, nous avons passé 24 heures à attendre, toujours attendre. D'après mon calcul, depuis que j'ai été élu à la Chambre des communes, nous avons passé l'équivalent de 30 jours de séance à attendre les votes et le dénombrement des voix. C'est un élément important dont devraient tenir compte ceux qui veulent améliorer notre procédure.

Les traditionalistes peuvent dire que nous ne devrions pas toucher aux questions de ce genre. Mais notre méthode de mise aux voix ne fait pas partie de la procédure suivie à Westminster, mère des Parlements. Là-bas, on divise littéralement la Chambre et le vote est pris beaucoup plus rapidement qu'ici. Certes, nous avons tendance à attendre que les députés arrivent. Récemment, nous avons eu un exemple de cette procédure ridicule lorsque deux ambulances sont arrivées, l'une transportant un député de l'opposition et l'autre un député du parti au pouvoir, les deux hommes ont été transportés ici pour venir voter. Il aurait mieux valu qu'ils écoutent les conseils de leurs médecins et gardent le lit.

Un dispositif électronique permettrait d'enregister, et de compter les bulletins de vote puis d'en faire connaître le résultat en quelques secondes. Cela nous permettrait d'épar-

gnifiquement à employer notre temps à des fins plus utiles. Si on installait un dispositif de ce genre, à mon avis, il devrait y avoir moyen d'enregistrer les abstentions. Les abstentions existent depuis longtemps au Parlement britannique. Même s'il est difficile de croire qu'un Irlandais ne participerait pas à la conclusion d'une discussion, les Irlandais sous l'administration de Parnell s'abstenaient parfois. Dans une Chambre où plusieurs partis sont représentés, un député devrait pouvoir enregistrer sa présence et indiquer qu'il n'appuie ni l'amendement ni la motion dont la Chambre est saisie.

Pour reprendre les paroles que le secrétaire d'État au sujet du nouveau ministre (M. Gordon), je demanderais au leader de la Chambre de s'y mettre et de donner suite à ma proposition. S'il ne peut faire installer immédiatement une machine électronique pour enregistrer les votes, qu'il saisisse au moins le comité de la procédure,-que la Chambre constituera bientôt, j'espère-d'échantillons de machines dont on pourrait examiner l'efficacité, en vue de les utiliser pour améliorer nos méthodes, car nous avons tous beaucoup mieux à faire que de perdre notre temps à attendre indéfiniment la tenue d'un vote.

M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Le député de Queens préconise l'installation de machines électroniques pour l'enregistrement des votes à la Chambre. Il déplore principalement le temps qu'exige l'appel des députés, lors des scrutins, et la pratique qui consiste à les faire lever pour qu'on puisse compter les oui et les non. Même si cette méthode peut sembler oiseuse et lente lorsque la loyauté envers son parti incite normalement chaque député à répondre aux appels de son chef, on voit mal comment la mise en service d'un appareil électronique pour dépouiller les scrutins parerait à la lenteur inhérente de l'étape qui prend le plus de temps actuellement, celle de l'appel des députés pour les mises aux voix. Pareille machine pourrait accélérer le dénombrement des votes, mais cela ne permettrait de gagner qu'une faible partie du temps que nécessite notre façon actuelle de procéder.

De plus, le député voudra bien l'admettre, en utilisant sur-le-champ des machines à voter électroniques, nous ne ferions que commencer la modernisation de notre procédure parlementaire. Je doute, cependant, que nous réussissions véritablement à améliorer nos techniques parlementaires si la grande majorité des députés continuent à ne pas se rendre compte du tort qu'ils se font à eux-mêmes et à leur gner bien du temps. Cela nous aiderait ma- parti, par leurs longs discours bourrés d'élu-

[M. Macquarrie.]